



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>16 septembre 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>26</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>29</b> dont : <b>3 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD)

Absents ayant donné un pouvoir :

Emmanuelle DE CASTRO a donné pouvoir à André DEMAY, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Gilles MAS, Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, David DESPAX, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_144 : RH - Création d'un ATA

**Fonction publique - Personnels contractuels**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23.1,*

Dans la cadre des projets de développement de la communauté de communes Plaine Limagne et plus précisément de la réorganisation du service de développement économique, il est nécessaire de créer un emploi non permanent en référence au grade d'attaché pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 11 octobre 2025 au 10 octobre 2026 inclus.

L'agent sera recruté à temps complet à hauteur de 35/35<sup>ème</sup> sur un poste relevant de la catégorie hiérarchique A pour assurer les fonctions suivantes de chargé de développement économique.  
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'attaché.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions citées ci-avant,**
- **d'autoriser le président à faire toutes les démarches préalables obligatoires,**
- **d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 2 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Denis BEAUVAIS

*Signé électroniquement*

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*